

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1881

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport biennal 2020-2021 de la Commission métropolitaine d'accessibilité (CMA) aux personnes handicapées

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1881**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport biennal 2020-2021 de la Commission métropolitaine d'accessibilité (CMA) aux personnes handicapées

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation -

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Présentation du cadre juridique

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission pour l'accessibilité, pour les communes de 5 000 habitants et plus, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Par délibération du Conseil n° 2015-0680 du 2 novembre 2015, la CMA de la Métropole de Lyon a été créée.

La CMA, qui a un rôle consultatif, est présidée par le Président du Conseil de la Métropole ou son représentant. Elle comprend des membres du Conseil de la Métropole et des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap, notamment, physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ; d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Les missions de la CMA sont :

- de suivre l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap,
- d'établir un rapport annuel présenté à l'Assemblée et transmettre ce rapport au représentant de l'Etat dans le département, au Conseil départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA), ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La CMA fonctionne depuis 2015 avec différentes instances : un bureau, des séances plénières et des groupes de travail thématiques. Ces groupes de travail ont évolué pour aborder les sujets relevant des diverses compétences métropolitaines : espaces publics et voirie, projets urbains, établissements recevant du public (ERP) métropolitains, logement, transports publics, numérique. Ils ont pour objectif de travailler de manière opérationnelle sur les projets portés par les services.

Le partenariat avec les associations membres de la commission est essentiel pour améliorer la prise en compte des questions d'accessibilité dans les projets menés par la Métropole. Les différents services ont pris appui d'année en année sur l'expertise des membres.

II - Présentation du rapport 2020-2021

En 2020 et 2021, la crise sanitaire, le changement d'exécutif à la Métropole et la réflexion pour un changement de portage administratif de l'instance ont eu pour conséquence des échanges moins nombreux avec les associations. Cependant, les projets de mise en accessibilité et le partage au sein de groupes de travail se sont poursuivis car l'ambition de la Métropole de faciliter l'accessibilité est portée dans toutes les politiques publiques.

Le rapport annuel 2020 de la CMA n'ayant pas été formalisé, un rapport présentant l'activité de la CMA durant les années 2020-2021 a donc été réalisé.

Le rapport se présente en 3 parties.

La 1^{ère} partie rappelle le cadre de la CMA : ses missions, sa composition, son organisation.

La 2^{ème} partie rend compte des principaux échanges lors des séances plénières et des groupes de travail de la CMA :

- deux séances plénières se sont tenues les 13 février 2020 et 27 mai 2021. Elles ont abordé les travaux menés en groupes de travail, les perspectives d'évolution de la CMA, des projets de plateformes sur l'accessibilité et le renouvellement des membres avec les élections métropolitaines. La crise sanitaire et les évolutions dans le pilotage de l'instance durant ces 2 années n'ont pas permis une animation plus développée des séances plénières mais il est constaté globalement une dynamique relativement maintenue des groupes de travail.

L'activité de chaque groupe de travail est ensuite présentée :

1. Groupe de travail voirie et espaces publics

Les démarches réalisées sur différents chantiers sont présentées : accessibilité et signalétique du Domaine de Lacroix-Laval, chantier pédagogique de la rue de la Poudrette à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, test d'un tapis de chantier, feux sonores.

2. Groupe de travail projets urbains

Ces groupes de travail ont permis d'échanger sur le suivi de la mise en accessibilité du centre d'échanges Lyon-Perrache, du projet cœur Presqu'île à Lyon et la requalification de la place Ennemond Romand à Vénissieux.

3. Groupe de travail transports publics

Les membres du groupe de travail ont été amenés à se prononcer notamment sur le suivi de l'opération "avenir métro", les projets des lignes de tramway T9 et T10, la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS), le suivi de l'expérimentation du guidage en stations de métro et le déploiement des balises sonores aux stations de métro.

4. Groupe de travail établissements recevant du public (ERP)

Le suivi par la Métropole de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) et du déploiement des balises sonores dans les ERP est présenté. La création d'un poste dédié à l'accessibilité vise à renforcer cette démarche.

5. Groupe de travail logement

Les membres ont été sollicités pour travailler sur le référentiel partagé pour l'adaptation des logements, l'attribution des logements sociaux et l'habitat inclusif.

6. Groupe de travail accessibilité numérique

Ce nouveau groupe de travail a vu le jour en 2020. 8 sites Internet de la Métropole de Lyon ont fait l'objet de séances de travail pour leur mise en accessibilité.

La 3^{ème} partie présente les activités complémentaires de la CMA et notamment l'animation des réunions du réseau des référents Commission communale d'accessibilité (CCA)/CMA sur le territoire de la Métropole et la participation aux échanges nationaux entre référents accessibilité des villes inclusives.

Ces actions, menées depuis plusieurs années en faveur des personnes en situation de handicap, sont amenées à se poursuivre pour construire une ville plus accessible à tous ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

Prend acte du rapport biennal 2020-2021 de la CMA aux personnes handicapées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294803-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
